

Election complémentaire à la Municipalité du 3 septembre 2023 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Elan dynamique pour l'avenir de Commugny (EDAC) », comprenant le nom d'un(e) candidat(e), a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Madame Caroline Schaerer, née le 10 août 1977, originaire de Sumiswald, domicilié à Commugny, **élue tacitement Conseillère municipale** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 19 juin 2023.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :





La secrétaire :

